

## SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle hybride  
tenue le jeudi 13 octobre 2022  
dans la salle Jean-Paul-Aubry  
au Centre culturel franco-manitobain  
Saint-Boniface (Manitoba)

Monsieur Daniel Boucher, directeur général, ouvre la session à 17 h 35 et souligne que *les terres sur lesquelles nous sommes réunis font partie du territoire traditionnel des peuples anishinabé, cri, oji-cri, dakota et déné, et sont au cœur de la nation métisse de la Rivière-Rouge, celle-ci façonnée par nos ancêtres, nos pères, nos mères et par Louis Riel. Il reconnaît aussi que la francophonie manitobaine habite sur les territoires visés par les traités 1, 2, 3, 4 et 5.*

Il invite la présidente, Angela Cassie, à prendre la parole. Madame Cassie souhaite la bienvenue à toutes et tous qui se joignent à nous en personne et avec Microsoft Teams ainsi que les invités et observateurs qui se joignent sur YouTube. Elle indique que seuls les membres de la SFM se joignent à l'assemblée grâce à Teams.

Elle nomme ses collègues au conseil :

Joel Martine, secrétaire-trésorier  
Serge Balcaen  
Nicole Cazemayor  
Stéphane Dorge  
Nicholas Douklias (inactif depuis la campagne des élections municipales)  
Richard Fréchette  
Monique Guénette  
Michael Hudon  
Janelle Lapointe  
Alphonse Lawson  
Bernard Lesage  
Philippe Mailhot  
Jean-Pierre Normandeau  
Gilles Pelletier  
Armand Poirier  
Leanne Sookhoo

Elle souligne le départ de Jean-Pierre Normandeau comme administrateur et le remercie pour son temps et son travail assidu au CA de la SFM.

Avant de débiter officiellement l'assemblée, madame Cassie indique que comme d'habitude l'AGA de la SFM sera en mesure de recevoir des propositions de l'assemblée. Selon notre règlement, les propositions qui sont reçues après les 28 jours précédant l'AGA doivent recevoir l'appui de 90% des membres en règle présents à l'AGA afin que l'on puisse débiter de la proposition. Cependant, encore cette année, afin d'éviter d'alourdir l'assemblée, nous vous rappelons qu'il est possible de renvoyer la question au CA de la SFM. Le CA est dûment entériné par l'assemblée et c'est pour cette raison que nous privilégions cette approche. Le CA de la SFM est représentatif de la communauté et nous nous engageons comme CA à faire suite aux propositions qui nous seront renvoyées dans un délai raisonnable – et ce, auprès des

intervenants qui ont apporté la proposition et auprès de la communauté. Bien sûr, la décision revient à l'assemblée.

Madame Cassie demande une proposition pour une présidence d'assemblée et d'élections.

Elle indique que ce sera la première fois que nous allons passer au vote alors les gens dans la salle doivent utiliser le carton orange « droit de vote » reçu en tant que membre et les gens en ligne utiliseront la fonction clavardage sur Teams.

***Monsieur Philippe Mailhot, appuyé de monsieur Denis Clément, propose la candidature de madame Roxane Dupuis à la présidence d'assemblée et d'élections. Madame Dupuis est élue à l'unanimité.***

Madame Cassie passe la parole à madame Roxane Dupuis.

Madame Dupuis indique que tous les documents pour ce soir sont accessibles à partir du site web de la SFM sous la rubrique « activités, sous assemblée générale annuelle ». Le lien vous a été partagé dans le clavardage et pour les gens en présentiel, le code QR est sur votre table. Elle partage quelques informations techniques étant donné que l'assemblée est hybride. Elle rappelle que pour tous les votes, un sondage apparaîtra dans le clavardage à l'exception de l'élection qui sera conduite à l'aide du service ElectionBuddy. Le code Morin et le Règlement administratif de la SFM seront utilisés pour les délibérations.

Le quorum est confirmé avec la présence de plus de 50 membres en règle de la SFM.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Dupuis indique qu'au point Discours des invités spéciaux, nous allons accueillir en personne la Sénatrice Raymonde Gagné et visionner des vidéos du ministre des Affaires du Nord, monsieur Daniel Vandal, de la vice-première ministre et ministre responsable des Affaires francophones, madame Rochelle Squires; du Commissaire aux langues officielles du Canada, monsieur Raymond Thériault; et de madame Liane Roy, présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

Elle ajoute que comme présidente d'assemblée, elle utilisera sa discrétion concernant les propositions de l'assemblée à être renvoyées au conseil d'administration, mais peu importe, l'assemblée devra juger si la proposition est recevable en lui accordant 90 % de votes favorables.

***Monsieur Matt Allard, appuyé de madame Nicole Fontaine, propose l'adoption de l'ordre du jour comme il a été présenté.***

**ADOPTÉE.-**

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 14 OCTOBRE 2021

***Madame Émilie Morier-Roy, appuyée de madame Ginette Lavack, propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 14 octobre 2021.***

**ADOPTÉE.-**

## AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucun point n'a été soulevé.

## RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE CHARGÉ DES MISES EN CANDIDATURE

Monsieur Stéphane Dorge, président du Comité de gouvernance chargé des mises en candidature au conseil d'administration de la Société de la francophonie manitobaine, présente son rapport.

Conformément à l'article 8.11 du Règlement administratif de la SFM, le comité de mises en candidature du conseil d'administration de la SFM a envoyé, plus de 60 jours avant l'AGA, le 10 août 2022, une invitation aux personnes intéressées à soumettre leur candidature pour un des 2 postes en élection au CA de la SFM.

Le 21 septembre 2022, le comité de mises en candidature du CA de la SFM a publié les noms des personnes ayant présenté leur candidature. Cette annonce indiquait aussi clairement que toutes autres personnes qui désiraient se porter candidates à l'un des postes au CA devaient remettre leur candidature appuyée de la signature de 10 membres en règle de la SFM à la présidente du comité au moins 10 jours avant la date de l'AGA, donc le 3 octobre 2022.

N'ayant reçu aucune candidature supplémentaire, le comité de mises en candidature confirme que les candidatures aux 2 postes en élection au CA de la SFM pour l'AGA de 2022 sont les suivantes :

- Vice-présidence (*mandat de 2 ans*) – Derrek Bentley et Gilles Pelletier
- Administrateur/trice (*mandat de 2 ans*) – Jonas Desrosiers

***Monsieur Stéphane Dorge, appuyé de madame Salwa Meddri, propose l'adoption du rapport du Comité de gouvernance chargé des mises en candidature.***

***ADOPTÉE.-***

## DISCOURS DES INVITÉS SPÉCIAUX

Madame Roxane Dupuis invite la Sénatrice Raymonde Gagné à venir nous livrer son discours:

La Sénatrice livre son discours :

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier de votre invitation à vous adresser la parole encore une fois cette année. Il faut dire que ça fait vraiment du bien de vous saluer en personne. Il est incontestable que nous avons toutes et tous vécu quelques années extraordinaires compte tenu de la pandémie mondiale de la Covid-19. Je tiens à souligner le travail exceptionnel effectué par la Société de la francophonie manitobaine (SFM) ainsi que tous les organismes, la Division scolaire franco-manitobaine, l'Université de Saint-Boniface et l'Association des municipalités bilingues afin d'assurer le déploiement réussi d'initiatives de développement et d'épanouissement de la communauté qui selon le dire de bien des gens a nécessité créativité, adaptation et résilience.

Depuis la rentrée parlementaire de cet automne, le travail entourant l'étude du projet de loi pour la modernisation de la Loi sur les langues officielles bat son plein. Le projet de modernisation de la Loi est à l'avant plan du gouvernement depuis un peu plus de quatre ans, deux élections générales et un projet de loi mort au feuillet. Espérons que le projet de loi C-13 puisse recevoir la sanction royale d'ici la fin de l'année 2022.

Au moment, le projet de loi a franchi l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes et fait actuellement l'objet d'étude en comité. Pour accélérer le processus législatif, le Sénat a décidé à la fin du mois de mai dernier de soumettre le projet de loi C-13 à une étude préalable. Cette procédure permet au Comité des langues officielles de commencer à entendre des témoins avant que le projet de loi ne soit reçu au Sénat, pour que ses recommandations soient prises en considération pendant que la Chambre des communes est toujours saisie du projet de loi. Nous effectuons, en pratique, un travail préliminaire sur ce projet de loi dans le cadre de notre étude.

Il va sans dire que le nouveau rapport de Statistique Canada publié en août montre encore une fois l'urgence d'agir en matière d'immigration francophone au pays. Les résultats du recensement 2021 démontrent l'érosion du français. Comme mentionné par le directeur général, Daniel Boucher, dans le cadre d'une entrevue avec le journaliste Jonathan Semah de La Liberté, « ce n'est pas une grande surprise, on s'attendait à cela ».

Dans ce même article, Étienne Rivard, professeur à l'Université de Saint-Boniface, renchérit en stipulant que « ce qu'on voit, ce sont des tendances lourdes. On le constate depuis plusieurs recensements. Ne serait-ce que par rapport à la place démographique qu'occupe la francophonie, en particulier en situation minoritaire, je ne dirais pas alarmant, mais ce sont des données qui démontrent l'importance de légiférer ».

Le projet de loi C-13 constitue selon moi une grande avancée pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. La majorité des demandes effectuées par les représentants des communautés ont été prises en compte. Par ailleurs, il faut se rappeler que la réforme des langues officielles ne repose pas uniquement sur le texte de la Loi. Il y aura beaucoup à faire au point de vue des règlements d'application, de politiques et de programmes, en plus du prochain Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028. Plusieurs critiques formulées à l'égard du projet de loi C-13 pourraient trouver réponse dans ces étapes.

Tout cela pour dire que la réforme actuelle ne se limite pas à ce projet de loi. Néanmoins, son adoption est la première étape importante à franchir, et ce, dans les plus brefs délais. Par la suite, les diverses mesures réglementaires et administratives pourront être déployées.

Je dois avouer que je pourrais vous entretenir sur plusieurs autres enjeux en matière des langues officielles qui pourraient retenir l'attention cet automne, mais je vais m'arrêter ici. Il me reste qu'à remercier la SFM pour son leadership en matière de langues officielles au pays et auprès de la communauté et de vous souhaiter une excellente assemblée annuelle.

Madame Dupuis remercie la Sénatrice Gagné d'avoir pris le temps de venir nous adresser la parole et de l'avoir comme alliée qui nous défend à Ottawa.

Elle présente ensuite la vidéo du ministre des Affaires du Nord, monsieur Daniel Vandal.

Bonjour tout le monde, ça me fait plaisir de me joindre à vous encore une fois à votre AGA.

Le travail que vous faites est de plus en plus important. Les francophones du Canada, et plus particulièrement ici au Manitoba, ont toujours dû se battre pour leurs droits. Que nous le voulions ou non, ça fait partie de notre identité.

Bien que le nombre de personnes qui parlent français au Manitoba ait augmenté lors du dernier recensement, la proportion que nous représentons de la population de notre province a diminué. Mais, comme je l'ai mentionné, on sait comment se lutter. On le fait chaque jour. Et notre

gouvernement sera toujours là pour soutenir la francophonie ici au Manitoba, et à travers le pays afin de protéger et de promouvoir notre langue et notre culture.

La ministre Petitpas Taylor connaît les difficultés de nos communautés, en tant qu'Acadienne, et c'est elle qui assure la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Nous visons aussi à adopter une stratégie nationale ambitieuse visant à favoriser l'immigration francophone hors Québec, dans des communautés grandes et petites à travers notre pays.

Nous savons aussi que l'éducation, de la petite enfance au post-secondaire, joue un rôle crucial dans la préservation de notre langue. En septembre, j'ai eu l'honneur de me rendre à l'Université de Saint-Boniface avec le Premier ministre afin de parler à des étudiants et des professeurs dans l'École des sciences infirmières et des études de la santé. Des programmes comme ceux-ci assurent un continuum en éducation en français et aussi une main-d'oeuvre bilingue, qui nous permettra d'agrandir notre espace, comme on le dit souvent.

Notre gouvernement a pris une mesure concrète en augmentant le financement des établissements post-secondaires comme l'USB dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Je n'ai cité que quelques mesures que nous avons prises pour protéger et promouvoir la langue française dans tout le Canada et qui donneront des résultats concrets. Nous savons cependant qu'il reste encore beaucoup de travail à faire, et c'est en travaillant avec des leaders comme vous que nous allons gagner notre lutte.

Merci beaucoup et je vous souhaite une bonne assemblée.

Madame Dupuis remercie le ministre Vandal.

Elle invite la vice-première ministre et ministre responsable des Affaires francophones, madame Rochelle Squires, à se joindre à nous par vidéo.

J'ai le grand plaisir de vous adresser la parole ce soir, comme ministre responsable des Affaires francophones, et au nom de Heather Stefanson, la Première ministre du Manitoba.

Pour commencer, je tiens à préciser que nous nous trouvons sur le territoire visé par le traité no. 1 et nous affirmons que les terres sur lesquelles nous sommes réunis font partie du territoire traditionnel des peuples anishinabé, cri, oji-cri, dakota et déné, ainsi que la terre ancestrale de la nation métisse.

Ce soir, je suis encouragée par le sentiment de renouveau et d'espoir qui anime nos communautés.

Nous avons tous essayé de tirer de bonnes leçons de la pandémie afin de prioriser le progrès et appuyer l'avancement.

Il y avait encore certaines conséquences de la pandémie qui causaient des défis pour la prestation des services en français, mais je suis fière de pouvoir partager quelques succès qui soutiendront notre francophonie :

- l'augmentation du nombre d'entités publiques qui ont rendu obligatoire la formation en ligne sur l'offre active pour les nouveaux employés

- la reconnaissance du bilinguisme comme un critère essentiel ou préféré pour quatre-vingt-neuf pour cent des concours d'une entité publique
- la publication de messages bilingues sur tous les canaux des médias sociaux pour une autre agence
- une hausse de cent-quarante-cinq pour cent de demandes de subvention soumises en français suite à la traduction de l'information et des formulaires.

Cela démontre clairement que la stratégie provinciale peut mener à des résultats positifs pour la communauté et à la normalisation des services gouvernementaux en français.

Je suis aussi contente de pouvoir vous dire que notre gouvernement travaille de près avec le gouvernement fédéral sur le développement du prochain Plan d'action sur les langues officielles.

J'ai beaucoup apprécié l'occasion de parler avec madame la ministre Petitpas Taylor cet été des défis auxquels nous faisons face au Manitoba.

La Société de la francophonie manitobaine continue à jouer un rôle clé pour nous aider à atteindre le progrès voulu, et j'ai hâte de continuer notre belle collaboration.

Merci – Thank you – Meegwetch.

Madame Dupuis remercie la ministre Squires pour son intérêt et celui de son gouvernement à la francophonie manitobaine.

Elle invite monsieur Raymond Théberge, Commissaire aux langues officielles du Canada à se joindre à nous par vidéo.

Il me fait plaisir de vous parler aujourd'hui à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la Société de la francophonie manitobaine, qui se déroule sur le territoire visé par le traité no 1, des terres traditionnelles des peuples Anishinabé, Cri, Oji-cri, Dakota et Déné, et de la patrie de la nation Métisse.

Alors que nous travaillons toujours dans un esprit de réconciliation avec les Premiers peuples, il est important de se rappeler que la francophonie manitobaine habite sur les territoires visés par les traités 1, 2, 3, 4 et 5.

Ayant grandi à Sainte-Anne-des-Chênes, je suis témoin des travaux et des réussites de la SFM depuis des décennies. On peut affirmer sans équivoque que la francophonie manitobaine ne serait pas la même sans le dévouement de votre organisation, un pilier physique, institutionnel et culturel de notre province.

Nous, Franco-Manitobains, sommes fiers de nos batailles, de notre résilience et de notre histoire, mais nous sommes décidément tournés vers l'avenir et ouverts à l'autre.

Nous ne nous cachons pas devant les dangers. Nous l'admettons : nous vivons dans une époque d'innombrables défis. L'un d'entre eux est de nature démographique : les chiffres du Recensement de 2021 sont inquiétants pour la francophonie canadienne.

Au Manitoba, bien que les populations parlant exclusivement français ainsi que celles parlant français et anglais ont grandi en nombre depuis 2016, elles ont accusé un recul dans leur proportion de la population totale de la province.

Il faut toutefois mettre les choses en perspective. Au début de l'année, un sondage national effectué pour le compte du Commissariat aux langues officielles a révélé que 87 % de la population canadienne appuie les langues officielles. Puis, tout récemment, dans un sondage Léger, 88 % des Canadiens et des Canadiennes affirment que leur attachement identitaire le plus important est celui les liant à leur langue maternelle.

Nous sommes en terrain difficile, certes, mais il faut se rappeler que la majorité silencieuse nous appuie. Il faut donc se mobiliser en conséquence.

Tout comme la SFM, le Commissariat et la Loi sur les langues officielles ont récemment passé le cap des 50 ans. C'est l'occasion de réfléchir et se renouveler, tant ici au Manitoba qu'à Ottawa. Le projet de loi C-13, qui est présentement à l'étude par les parlementaires, pourrait apporter un nouveau souffle au régime linguistique du Canada, en me donnant entre autres le pouvoir d'imposer des amendes et des ordonnances de conformité pour rendre la Loi plus robuste.

Nous devons tous repenser notre rapport envers les langues officielles du Canada, en les mettant au centre de nos activités et de nos échanges. Cela entraîne des bienfaits économiques, sociaux, culturels... et même cognitifs!

La communauté a fait la démonstration qu'elle peut trouver de nouveaux alliés tant dans la communauté anglophone, que chez les Premières Nations, que chez les nouveaux arrivants. Nous pouvons tous nous enrichir tout en respectant nos valeurs fondamentales. Après tout, lorsque nos communautés de langue officielle en situation minoritaire sont en santé, leurs membres peuvent pleinement contribuer à la société canadienne.

Face à son évolution et celle de la société manitobaine, j'ai pleinement confiance en la SFM, sa direction et ses membres pour assurer la pérennité et la croissance de la francophonie dans notre province. Je n'ai aucun doute que vous serez à la hauteur des grands défis de notre époque.

Sur ce, je tiens à vous transmettre mes meilleurs vœux pour une bonne assemblée générale, et je souhaite longue vie à la Société de la francophonie manitobaine.

Merci.

Madame Dupuis remercie le Commissaire pour ses bonnes paroles.

Elle invite madame Liane Roy, présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, à se joindre à nous par vidéo.

Chers amis de la francophonie du Manitoba,

Je tiens à remercier la SFM de m'avoir accordé ces quelques minutes lors de votre rencontre annuelle. Je vous adresse la parole à partir de Moncton, au Nouveau-Brunswick, qui fait partie des territoires non-cédés du peuple Mi'kmaq.

Je souhaite tout d'abord vous témoigner toute mon admiration pour l'élan de solidarité de la francophonie avec la communauté ukrainienne. Avoir réussi à générer 100 000 \$ en levée de

fonds pour appuyer les réfugiés ukrainiens, c'est franchement inspirant. Je sais que vous avez travaillé fort pour atteindre votre objectif. Ce faisant, vous avez montré que vous êtes une francophonie pleine d'humanité. Une francophonie qui donne et qui contribue à la société manitobaine et canadienne. Une francophonie qui entre en relation avec les autres.

Lorsque nous agissons selon des valeurs de solidarité, de justice et d'équité, nous nous trouvons entourés d'alliés. Nous sommes plus forts lorsque nous misons sur la pluralité et l'unité dans la diversité. Je me réjouis que la SFM et le Forum de la francophonie manitobaine en aient fait une priorité.

La FCFA a elle aussi misé sur la diversité en revoyant sa gouvernance pour se doter d'un CA plus représentatif, à l'image de la francophonie de 2022. Nous sommes fiers d'y compter deux fiers francophones du Manitoba, Ibrahima Diallo et Justin Johnson.

Cela dit, puisque nous parlons du rapport du Forum de la francophonie manitobaine, je tiens à reconnaître que vos succès, vous les devez à des organisations et des gens qui portent la cause à bout de bras. Au sortir de la pandémie, la francophonie a besoin d'un véritable plan de relance. C'est pourquoi la FCFA a publié la semaine dernière un mémoire qui prône un investissement majeur pour nos organismes dans le prochain Plan d'action pour les langues officielles.

Nous serons appelés, dans les prochaines semaines, à clamer ce message ensemble, haut et fort. L'avenir de nos communautés en dépend. Et je sais que je pourrai compter sur vous, au Manitoba. Parce que vous êtes la francophonie qui ne se laisse pas abattre.

Je vous souhaite d'excellentes discussions.

Madame Dupuis remercie madame Roy de s'être jointe à l'AGA.

Elle souligne la présence d'autres invités spéciaux dans la salle et aussi qui se joignent par YouTube.

## RAPPORT ET DISCOURS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Angela Cassie remercie les invités spéciaux qui ont pris le temps de préparer une vidéo pour nous saluer et remercie la Sénatrice Gagné qui s'est déplacée pour nous livrer son discours en personne. C'est important pour nous d'avoir des alliés à Ottawa.

Elle présente ensuite son rapport :

J'ai le plaisir de présenter pour la première fois à titre de présidente de la SFM le rapport d'activités de notre organisme porte-parole. Nous n'étions pas encore sortis du bois en 2021-2022 en ce qui concerne la pandémie, mais notre communauté a continué à se mobiliser et à faire preuve d'une grande résilience. Cette crise continue cependant à mettre en lumière des lacunes dans l'offre de services en français et des efforts que nous avons à redoubler pour faire valoir nos besoins comme communauté.

Depuis mon entrée en poste en octobre 2021, les efforts de mobilisation pour la modernisation de la Loi sur les langues officielles se sont accentués. La SFM participe activement aux efforts de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) afin que le gouvernement adopte, et il ne peut être trop tôt, le projet de loi C-13. Nous implorons la Chambre des communes de passer sous peu à la deuxième lecture. Ce projet de loi fait un



grand pas en avant pour les droits linguistiques de notre francophonie ici au Manitoba et partout au pays.

Je voudrais aussi mentionner les consultations pendant l'été 2022 pour le nouveau plan en matière de langues officielles du gouvernement du Canada. Je tiens à remercier l'honorable Ginette Petitpas Taylor et le ministère du Patrimoine canadien d'avoir tenu ces consultations. De plus, je tiens à remercier tous nos partenaires communautaires qui ont également joué un rôle important pour faire valoir les priorités et les besoins de notre communauté diversifiée. Je suis fière de faire partie d'une communauté qui se soutient mutuellement et qui travaille vers des objectifs communs.

J'en profite pour souligner l'apport de nos quatre récipiendaires des Prix Riel de l'an dernier : Doris Lemoine, Justin Johnson, Crystal Desrosiers, et Marc Marion. Toutes ces personnes sont d'excellents exemples de communauté et de collaboration et je tenais à les féliciter.

L'année 2021-2022 a aussi été marquée par les célébrations de Franco 150, avec une tournée dans plusieurs de nos communautés et un gala extraordinaire ici au CCFM. Je vous invite d'ailleurs si vous l'avez manqué de retrouver la programmation à [Franco150.ca](http://Franco150.ca) et sur [tou.tv](http://tou.tv).

Si vous cherchez aussi d'autres manières de célébrer la francophonie d'ici et de l'Ouest et le Nord canadien, on a également lancé cette année – grâce à Patrimoine canadien et avec les Productions Rivard et nos homologues de l'Ouest et du Nord – la plateforme multimédia WebOuest. Cette plateforme de diffusion numérique, 100% en français, contribue à la réflexion, aux échanges et au partage. WebOuest, vous donne la place, c'est votre temps à l'écran.

Du côté de la province, le Conseil consultatif des affaires francophones de la Province du Manitoba continue de se rencontrer périodiquement. Maintenant avec deux nouvelles co-présidences. Don Leitch et moi-même, le groupe s'intéresse à développer ensemble de nouveaux modèles de collaborations entre la communauté et la Province pour répondre aux objectifs de la communauté. Je suis convaincu que des initiatives significatives verront le jour dans les années à venir.

En avril 2021, la SFM a eu le grand plaisir de signer une entente avec Manitoba Possible, un organisme qui travaille avec d'autres pour éliminer les obstacles à la pleine participation de toutes/tous, une mission soeur à celle de la SFM. Cette entente est pour l'achat de l'hôtel de ville de Saint-Boniface qui leur a été vendu par la Ville de Winnipeg. Bien que la SFM reproche encore à la Ville son manque de transparence, d'écoute et d'attention envers les Francophones du Manitoba, Manitoba Possible a toujours été et demeure un partenaire engagé et intéressé, soucieux des préoccupations de la communauté. Cependant, une entente entre Manitoba Possible et la Ville de Winnipeg tarde à être signée, et nous n'avons donc pas de mise à jour à vous partager pour l'instant.

Nous allons partager, dans le cadre de l'AGA, un nouveau plan d'action communautaire contre le racisme. Ça me fait chaud au cœur de témoigner, depuis mes débuts au CA de la SFM, des efforts de notre communauté pour agrandir son espace et pour accueillir un nombre toujours plus grand de personnes. Ce plan a été développé sous le leadership de l'Accueil francophone et du Réseau en immigration francophone (RIF) qui ont rassemblé un grand nombre de partenaires pour faire face à ce fléau auquel nous ne sommes pas immunisés en tant que francophones.

La francophonie à laquelle nous appartenons est multiple et nous devons adresser toutes formes de discrimination. Si nous revendiquons le plein respect des droits de la francophonie

manitobaine, nous avons à revendiquer pour les droits de ses membres les plus marginalisés. Bien sûr, il nous reste encore bien du chemin à aller. Nous avons également à reconnaître le rôle de la langue française en tant qu'outil de colonisation et poursuivre les efforts sur un chemin de réconciliation avec les peuples autochtones. Notamment au sein même de notre francophonie, qui comprend un grand nombre de personnes Métisses ainsi que des personnes des Premières Nations ou Inuits.

Avant de conclure, je tiens à annoncer l'incorporation de l'Accueil francophone en tant que société distincte depuis janvier 2022. La SFM a entrepris un processus pour transférer les ententes de financement d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) afin de rendre l'Accueil indépendante de la SFM. Il s'agit de la réalisation de l'avant-dernière recommandation adoptée lors de l'AGE de 2017, la dernière étant l'évaluation desdites recommandations. L'Accueil francophone, sous la direction de Bintou Sacko, est une fierté de la francophonie manitobaine et nous soutiendrons et applaudirons toujours leurs exploits depuis les coulisses.

Sur ce, je tiens à remercier l'équipe, le conseil d'administration et tous les partenaires de la SFM pour leur travail et leurs contributions.

Je vous souhaite toutes et tous une belle assemblée!

Et maintenant une petite surprise. La SFM aimerait profiter de l'Assemblée pour souligner le travail de 3 membres de longue date de l'équipe de l'Accueil francophone.

Elle invite Bintou Sacko, directrice de l'Accueil francophone, à dire quelques mots et présenter les plaques en guise de remerciement aux 3 membres de son équipe.

Boris Ntambwe a été embauché en 2007 à l'AF comme coordonnateur du Réseau de bénévoles. Il a accepté de prendre le projet pilote RAP par la suite en offrant plus de service d'accompagnement aux réfugiés en 2009. De ce moment à nos jours, il n'a ménagé aucun effort pour le renforcement du projet qui par la suite est devenu un programme.

Sous le leadership de M. Ntambwe, le programme RAP de l'AF est devenu incontournable au Manitoba. Grâce à son sens très élevé de l'empathie et de la compassion pour les réfugiés, Boris a été acteur dans l'établissement de plusieurs partenariats très bénéfiques à l'Accueil francophone.

Arrivé au Canada comme réfugié en 2005, Boris a fait des études au Collège Red River. D'un riche parcours avec les Nations Unies auprès des réfugiés dans son pays au Congo. Il est marié, et père de 4 belles jeunes filles.

Salwa Meddri a commencé comme réceptionniste en 2008. Elle a ensuite occupé le poste d'adjointe exécutive de la directrice. Actuellement, elle occupe le poste de Gestionnaire du Réseau en Immigration francophone (RIF).

Le sens élevé d'organisation et sa vision ont permis au RIF MB de se démarquer au niveau provincial et national. Salwa est une employée infatigable qui ne ménage aucun effort pour un travail bien accompli.

Arrivée au Manitoba en 2007, elle a une riche expérience en marketing dans son pays, Maroc.

Dieudonné Christophe Mbélé a commencé à l'AF en 2009 comme conseiller au logement. Il a ensuite occupé le poste de conseiller en établissement. Actuellement, il est coordonnateur du programme d'établissement.

Être au service des clients est une mission que Christophe s'est donnée en commençant à travailler à l'AF. Humble comme personne, il préfère agir avec discrétion dans son travail.

Le temps ne compte pas pour Dieudonné quand il est au travail, car la satisfaction du client est son seul souci qu'il a.

Ingénieur de formation, il est arrivé du Congo-Brazza comme réfugié avec une riche expérience dans le développement communautaire.

Madame Cassie reprend la parole. Félicitations à Boris Ntambwe, gestionnaire du programme de réinstallation des réfugiés, qui a fêté ses 15 ans d'ancienneté, à Salwa Meddri, gestionnaire du Réseau en immigration francophone qui a fêté ses 14 ans d'ancienneté, et à Christophe Mbélé, coordonnateur accueil et établissement, qui a fêté ses 13 ans d'ancienneté.

***Madame Angela Cassie, appuyée de madame Sylvie Schmidt, propose que le rapport de la présidente du conseil d'administration de la SFM soit reçu pour information.***

***ADOPTÉE.-***

Madame Dupuis demande s'il y a des questions suite au rapport de madame Cassie. N'ayant reçu aucune question, elle passe au prochain point à l'ordre du jour.

Étant donné que madame Cyr de Diversis n'est pas arrivée, elle passe au Rapport des états financiers.

#### ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021-2022 ET NOMINATION DES AUDITEURS POUR 2022-2023

*Société de la francophonie manitobaine :*

Monsieur Joel Martine, secrétaire-trésorier, indique que la version complète des états financiers consolidés audités est disponible sur le site web de la SFM.

Il fait quelques remarques et invite les gens, qui en ont soif, à lire le rapport en ligne.

***Monsieur Joel Martine, appuyé de madame Geneviève Clément, propose l'adoption des états financiers 2021-2022 de la SFM.***

***ADOPTÉE.-***

Madame Dupuis interrompt la présentation de monsieur Martine pour revenir au point de la présentation du Groupe de travail pour combattre le racisme à l'ordre du jour. Elle invite madame Lori-Ann Cyr, PDG de Diversis, à présenter le plan d'action du Groupe de travail.

*Mandat du Groupe de travail*

- Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action
- Valoriser la diversité, l'équité et le respect de la diversité dans les communautés
- Contribuer à l'amélioration continue des initiatives visant la lutte contre le racisme et la discrimination basées sur une approche intersectionnelle.

### *Résultat attendu –long terme*

- Inclusion réussie des personnes racisées d'expression française au Manitoba.

### *Résultats attendus –moyen terme*

- Les organismes et les institutions de la communauté francophone sont engagés et outillés pour contribuer à l'élimination du racisme et de la discrimination.
- Les membres de la communauté francophone comprennent ce qu'est le racisme et la discrimination et savent comment en faire la prévention et l'élimination.
- Les membres de la communauté francophone reconnaissent la présence du racisme et de la discrimination et ont un dialogue constructif pour les éliminer.
- L'inclusion de la diversité culturelle et l'élimination du racisme et de la discrimination sont prises en compte dans les processus décisionnels.

Axe 1 Renforcement des capacités internes

Axe 2 Sensibilisation et éducation communautaire

Axe 3 Dialogue constructif

Axe 4 Inclusion et représentation

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin !!

Madame Dupuis remercie madame Cyr. Le rapport est reçu à titre d'information.

Elle demande s'il y a des questions de l'assemblée.

### **Intervention de Blandine Tona :**

J'aimerais commencer par partager une pensée pour les personnes qui ont été victimes de racisme, parce que je sais qu'il y a des personnes victimes de racisme dans cette salle. J'aimerais justement revenir sur ce document et d'abord féliciter toutes les personnes qui se sont mises ensemble pour le faire parce que ça prend du courage de reconnaître qu'on a un problème, mais plus que tout, de travailler à faire un plan pour justement adresser ce problème. J'aimerais juste souligner que j'ai approché à même la direction dernièrement par rapport au cas d'école que je représente par rapport à ça parce qu'il y avait une chose qui manquait et que je n'ai pas vu dans ce plan qui concerne justement la protection et le support des victimes et quel est le processus pour soigner (healing process), pour aider les personnes qui sont victimes de ça. On a ça qui se passe, on sait que ça se passe, ça continue d'affecter les gens. Je n'ai pas entendu, qu'est ce qui est fait? Donc un organisme peut le faire, on peut le reconnaître, on va leur donner du temps. On dit bidirectionnel pour donner à l'organisme la chance, donc on doit prendre nos histoires, les partagés, et il n'y a pas de contrepartie pour se rassurer que les organismes nous écoutent aussi. Et qu'est-ce qui est fait entre-temps, je n'ai pas vu ça du tout.

J'ai plus vu les affaires d'inclusion. Le racisme n'a rien à voir avec l'inclusion, c'est un système d'oppression qui a fait comprendre à certaines personnes qu'elles étaient moindres.

Et pour moi, un plan d'élimination de racisme, ce n'est pas seulement une question de l'inclusion, c'est la limitation de cette pratique. Il y a des organismes qui font du mal à la communauté. Qu'est-ce qui est fait? Qu'est ce qui est dans ce plan, peut être qui n'a pas été apparent ou que j'ai manqué, pour éviter que le genre de chose comme ce qui s'est passé avec moi dernièrement avec un organisme ici de façon systémique ou on change les règles pour exclure. Qu'est-ce qui est fait? Et c'est une question que je n'ai pas vue ici au niveau du renforcement pour légitimer les préoccupations des personnes; rendre justice et supporter ces personnes. Est-ce qu'il faudra ajouter une action plus concrète pour aller au niveau des plaintes

que la SFM ou les organismes porte-parole aident les personnes victimes pour faire des plaintes à la commission des droits de la personne ou dénoncer ces organismes qui reçoivent des financements. Parce que ces organismes reçoivent et on dit que la francophonie vie par ces organismes, qu'est ce qui fait qu'on peut les lier à ce qu'il y ait des pratiques qui éliminent définitivement le racisme?

Ce sont des pratiques qui ont plus de 400 ans que l'on continue à en parler aujourd'hui. Pour moi, juste en disant qu'on va travailler dessus, c'est un tout petit peu trop pour moi et je voulais souligner ça pour toutes les personnes qui ont été « targeted » par ce qui s'est dit tout à l'heure, parce que je l'ai été. Merci.

### Réponse de madame Cyr :

Merci, Madame, pour ces commentaires. Puis je pense que c'est dans le plan, on y arrive. Je ne suis pas contente de ce que vous avez vécu, mais contente que vous vous sentiez à l'aise de le partager. Ce que l'axe numéro 3..... constructif, c'est exactement ce qu'il faut faire. Et si vous avez remarqué dans les actions y'en avait 2 qui touchaient précisément, donc créer un espace où est-ce qu'on peut dénoncer un espace ou un service? Donc on peut déjà dénoncer donc savoir comment et où donc c'est ce qui est prévu dans le plan d'action et aussi de renforcer les capacités des organismes pour comprendre et savoir comment contribuer à la réparation des tords.

Oui, il y a un historique qui est très lourd, mais il faut commencer quelque part. Puis je pense que ce plan ici donne le ton. Aussi, donne, en tout cas pour ma part, de l'espoir que ce n'est pas seulement qu'on va parler de « faut faire quelque chose », mais on va mettre en place des actions pour changer, mais aussi reconnaître et réparer, c'est très important.

Madame Dupuis remercie encore une fois madame Cyr et indique qu'on se comprend que ce n'est qu'un début. Je pense qu'il y a encore beaucoup, beaucoup de pain sur la planche. Puis comme on dit ici au Manitoba, il faut que nos bottines suivent nos babines, donc c'est le temps de passer à l'action. Et puis je pense avec ce rapport ici, on a quand même un bon début de piste, mais il y a encore beaucoup de discussions et beaucoup de réflexion à avoir. J'espère que vous allez tous et toutes en faire partie.

Elle invite monsieur Martine à poursuivre sa présentation des états financiers.

### Nomination des auditeurs pour 2022-2023

**Monsieur Joel Martine, appuyé de monsieur Armand Poirier, propose que les auditeurs pour l'année financière 2022-2023 soient BDO Canada pour la Société de la francophonie manitobaine.**

**ADOPTÉE.-**

### ÉLECTIONS

Madame Dupuis explique le déroulement du vote. ElectionBuddy sera utilisé et les bulletins de vote électronique seront envoyés très prochainement. Pour les membres qui ont choisi d'utiliser un bulletin papier, votre bulletin est dans l'enveloppe que vous avez reçue à l'inscription. L'élection ce soir sera pour le poste de vice-présidence. Les deux candidats auront la chance de faire un discours de 90 secondes prochainement. Elle indique que les gens auront 30 minutes pour voter.

Elle demande la nomination de 3 scrutateurs/trices pour l'élection. Les scrutateurs vont ramasser les bulletins de vote en papier et superviser la tabulation des votes électroniques avec ElectionBuddy.

Les 3 personnes suivantes acceptent d'être scrutatrices :

Jennifer Maczuga  
Kenza Zaoui  
Komi Kuessan

Elle invite messieurs Derrek Bentley et Gilles Pelletier à se présenter en tant que candidats au poste de vice-présidence. Monsieur Bentley se présente par vidéo et monsieur Pelletier en présentiel.

Elle invite ensuite monsieur Jonas Desrosiers à se présenter en tant que nouvel administrateur élu sans concurrence.

Elle présente le nouveau conseil d'administration de la SFM :

Madame Angela Cassie, présidente  
Monsieur Jonas Desrosiers, administrateur

Elle confirme les membres nommés par les trois membres institutionnels et les six membres institutionnels de clientèle spécifique ainsi que les huit membres organisationnels sectoriels élus lors du Forum de la francophonie :

Trois membres institutionnels :

Corporation catholique de la santé du Manitoba	Monsieur Stéphane Dorge
Commission scolaire franco-manitobaine	Monsieur Bernard Lesage
Université de Saint-Boniface	Monsieur Richard Fréchette

Six\* membres organisationnels de clientèles spécifiques :

Les aînés	vacant
Les femmes	Madame Janelle Lapointe
Les francophiles	Monsieur Michael Hudon
Les jeunes	Madame Émilie Morier-Roy
Les Métis	Madame Geneviève Clément
La petite enfance	Madame Léanne Sookhoo
*Les nouveaux-arrivants	(poste vacant jusqu'à ce que l'Accueil francophone soit une personne morale distincte de la Société)

Huit membres organisationnels sectoriels :

Culture	Monsieur Alphonse Lawson
Économie et finances	Monsieur Serge Balcaen
Éducation	Madame Monique Guénette
Juridique	vacant
Milieu rural et municipalités	Monsieur Armand Poirier
Patrimoine	Monsieur Philippe Mailhot
Santé et services sociaux	Madame Nicole Cazemayor
Sports	Monsieur Joel Martine

Madame Dupuis indique qu'une fois le résultat de l'élection est connu, elle demandera une proposition afin d'entériner la composition complète du nouveau CA de la SFM.

## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (SURVOL DES DOSSIERS PRIORITAIRES)

Monsieur Daniel Boucher présente son rapport :

Bonsoir et merci pour votre participation à notre AGA. Merci pour votre appui, vos conseils et même, vos critiques constructives au cours de l'année. Nous sommes à l'écoute et notre équipe cherche constamment les meilleurs moyens pour répondre aux besoins de notre communauté.

J'en profite pour remercier cette équipe exceptionnelle de la SFM, qui comprend l'équipe administrative, ainsi que celles de la SFM au rural, et de l'Accueil francophone et du RIF. J'ai le plaisir de répéter chaque année que j'ai le privilège de diriger une équipe de tonnerre qui ne cesse de m'impressionner.

Merci aussi à notre CA qui nous donne nos orientations et qui nous permettent de faire notre travail dans un esprit de confiance et de collaboration. Un merci spécial à notre présidente Angela qui nous inspire et nous guide à partir de ses valeurs et convictions profondes. Malgré les énormes responsabilités et une présence physique moins fréquente, elle est toujours là, bien présente pour nous guider. Merci Angela.

J'en profite pour vous diriger vers l'ensemble des bilans d'activités publiés tout au long de l'année environ chaque mois. En vous faisant ces rapports périodiques, nous cherchons à être le plus transparents possible en vous donnant un aperçu plus englobant des activités de la SFM. Aussi, je vous réfère à notre site web qui a été complètement refait cette année pour mieux répondre à vos besoins et vous fournir le maximum d'informations sur la SFM et la communauté.

Je tiens cependant à ressortir certains dossiers importants en cours.

Comme vous le savez, les élections municipales approchent et la SFM a déployé des efforts afin de sensibiliser l'ensemble des candidats aux élections municipales et scolaires sur les enjeux de la francophonie manitobaine. Je vous invite à consulter notre site web où vous retrouverez des ressources pour les électeurs ainsi que les réponses des candidat·e·s à des questions posées par la SFM. Vous avez aussi sans doute remarqué que les réponses sont également publiées régulièrement sur notre compte Twitter.

Pour ce qui est du dossier de l'Immigration, la SFM, l'Accueil francophone et le RIF collaborent avec les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux afin d'améliorer les services aux immigrants francophones dans nos communautés. Avec la FCFA, nous revendiquons pour une cible en immigration francophone beaucoup plus ambitieuse auprès d'IRCC du gouvernement canadien. Ici au Manitoba, en plus d'une cible revue à la hausse, nous souhaitons améliorer la collaboration entre la Province et la communauté afin d'améliorer de façon concrète l'accès aux services d'immigration adaptés. En juin dernier, nous avons d'ailleurs accueilli dans les bureaux de l'Accueil francophone le ministre de l'Éducation postsecondaire, du Développement des compétences et de l'Immigration, l'honorable Jon Reyes, et avons pu mettre en valeur l'incroyable travail de l'Accueil pour l'établissement des nouveaux arrivants francophones et des réfugié·e·s. Un livre blanc est en voie d'être finalisé et servira de guide dans nos discussions avec les gouvernements dans les années à venir.

Aussi, le conseil d'administration de la SFM a accepté de poursuivre une démarche conjointement avec l'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM), en

déposant un avis de requête en autorisation d'intervention auprès de la Cour Suprême du Canada dans l'Affaire de la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest. La SFM tente d'intervenir sur le droit d'être entendu et compris dans la langue officielle de notre choix devant les tribunaux. Ce droit existe au Manitoba notamment grâce à l'article 23 de la Loi de 1870 sur le Manitoba.

Finalement, comme Angela l'a mentionné, il est arrivé le temps d'évaluer la mise en œuvre et l'impact des propositions adoptées lors de l'AGE de 2017. Celles-ci comprennent une nouvelle structure de gouvernance, un nouveau nom, la transformation de Presse-Ouest en entreprise sociale indépendante et, après 5 ans, l'évaluation de tous ces changements. La SFM a retenu les services de Brigitte Bouchard de la firme Prairie Research Associates (PRA) pour accompagner le travail du CA et du comité de gouvernance de la SFM.

Avant de passer la parole à Brigitte, je vous remercie encore une fois pour votre confiance et nous promettons de revenir dans un an avec des rapports d'un progrès continu d'une communauté toujours en pleine évolution.

Merci pour votre confiance, appui, conseils. La communauté se doit d'être très fière. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

### PROPOSITIONS DE L'ASSEMBLÉE

Madame Dupuis invite l'assemblée à soumettre des propositions, mais rappelle que selon le règlement administratif de la SFM, l'assemblée générale peut, par le vote d'au moins 90 % des membres en règle présents, décider de débattre d'une proposition, à l'exception d'une modification au présent règlement. Les propositions doivent lui être remises en écrit dans le clavardage/chat afin qu'elle puisse les relire aux membres.

Il n'y a pas de propositions de l'assemblée.

Madame Dupuis demande si les gens ont des annonces à partager avec l'assemblée.

Michel Boucher rappelle que les gens peuvent voter pour les commissaires de la DSFM à l'école près d'eux.

Marc Beaudry – Cinémental vous invite à célébrer leur 31<sup>e</sup> festival du 21 au 23 octobre et du 28 au 30 octobre à la salle Pauline-Boutal du Centre culturel franco-manitobain (CCFM).

Normand Gousseau, Ariane Mulaire et Paulette Duguay : ruban à couper vendredi prochain. Paulette présente la nouvelle directrice administratrice de l'Union – Ariane Mulaire Ariane rappelle qu'il y a la cérémonie de Louis Riel le 16 novembre prochain à 9 h à la Cathédrale

Michelle Gervais : présidente du CCFM invite les gens au rapport à la communauté le 25 octobre à 16 h

Walter Kleinschmit invite les gens à la première AGA de l'Association du carré civique le 13 décembre au salon Empire au CCFM. Leur nouveau site web sera lancé la semaine prochaine.

Madame Dupuis invite madame Brigitte Bouchard de PRA à présenter le rapport sur les recommandations de l'AGE 2017 (voir sa présentation PowerPoint).



Madame Bouchard partage le mandat reçu par la SFM qui est d'évaluer la mise en oeuvre des 16 propositions adoptées à l'AGE de la SFM en 2017, y compris la structure de gouvernance, et émettre des recommandations. Elle présente ensuite la démarche qu'ils utiliseront pour atteindre cet objectif :

- Revue de documents et de données
- Entrevues
  - Vise 9 au total, individuelles ou groupées. Incluant:
    - •La direction et la direction adjointe
    - •L'exécutif et l'ensemble du CA
    - Membres institutionnels, membres organisationnels de clientèle spécifique, et membres organisationnels sectoriels.
    - •Le Comité de gouvernance
    - •La direction de l'Accueil francophone.

Madame Dupuis demande s'il y a des questions. Aucune question n'est soulevée. Elle remercie madame Bouchard.

### **RÉSULTAT DE L'ÉLECTION**

Madame Dupuis annonce que monsieur Derrek Bentley est élu comme vice-président au CA de la SFM. Elle indique que monsieur Gilles Pelletier demeure comme administrateur pour une autre année.

**Monsieur Christian Monnin, appuyé de madame Yolande Dupuis, propose que les bulletins de vote soient détruits.**

**ADOPTÉE .-**

***Madame Sylvie Schmidt, appuyée de monsieur Joel Lemoine, propose que l'on entérine la composition du conseil d'administration de la Société de la francophonie manitobaine de l'année 2022-2023.***

**ADOPTÉE .-**

### **MOT DE CLÔTURE**

Madame Cassie remercie madame Roxane Dupuis qui a réussi à maintenir l'AGA en ordre avec beaucoup de rigueur. Elle remercie également monsieur Daniel Boucher pour son leadership non seulement au provincial, mais aussi au national.

Elle remercie les membres du CA pour leur travail assidu et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Elle remercie également la communauté pour leur confiance et leur participation à l'AGA.

***La levée de la séance est proposée par madame Michèle Lécuyer-Hutton à 20 h 14.***